LE DOSSIER DU MOIS

Dans le contexte actuel de changement d'échelle de la bio, de nombreux opérateurs ont compris l'importance de ce marché en pleine expansion et souhaiteraient contribuer au développement de la bio : Le Gouessant, Sanders, Triskallia, Michel, LDC, Agrobio Europe... (liste non exhaustive). C'est notamment le cas de la filière œuf. Cependant, certains de ces projets nous semblent rompre totalement avec les fondements de la bio : lien au sol, autonomie alimentaire, autonomie décisionnelle, respect du consommateur. Cet article se consacre à la filière œuf, car nous avons récemment fait face à des cas concrets, que nous avons souhaité vous présenter ici.

Filière Oeufs bio

LA BIO SELON
LES INDUSTRIELS DE L'OEUF

LES TERRES

Les terres bio fournissent une partie de l'alimentation bio et cohabitent sur la ferme avec des terres conventionnelles. Cette cohabitation est rendue possible par une différenciation des entités juridiques (une structure bio d'un côté, une structure non bio de l'autre)

CE QUI NOUS QUESTIONNE ?

- QUELLES SOLUTIONS TROUVE L'OC POUR CERTIFIER DE TELS PROJETS ?
- QUELLE LECTURE DU CAHIER DES CHARGES ?

LES BÂTIMENTS ET LA SANTÉ ANIMALE

Les « bâtiments » sont séparés par des grillages : Comment gérer le traitement des maladies ? Risque du recours à des traitements allopathiques.

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Cloisons grillagées entre chaque « bâtiment » de 3000 poules, mais « étanches en partie basse, entre les bandes ne permettant pas la circulation des animaux d'un lot à l'autre » (salon la dernière édition du guide de lecture 2017).

QUE PEUT FAIRE L'INAO ?

CE QUI NOUS QUESTIONNE ?

- UN TOIT UNIQUE, MAIS RECOUVRANT 8 « BÂTIMENTS » SELON GUIDE DE LECTURE (GUIDE MIS À JOUR TOUS LES 3 MOIS).
- LE RÉSEAU FNAB JUGE AUJOURD'HUI CE GUIDE TROP PERMISSIF, CAR IL PERMET CE GENRE DE DÉRIVES
- QUEL IMPACT SANITAIRE ?

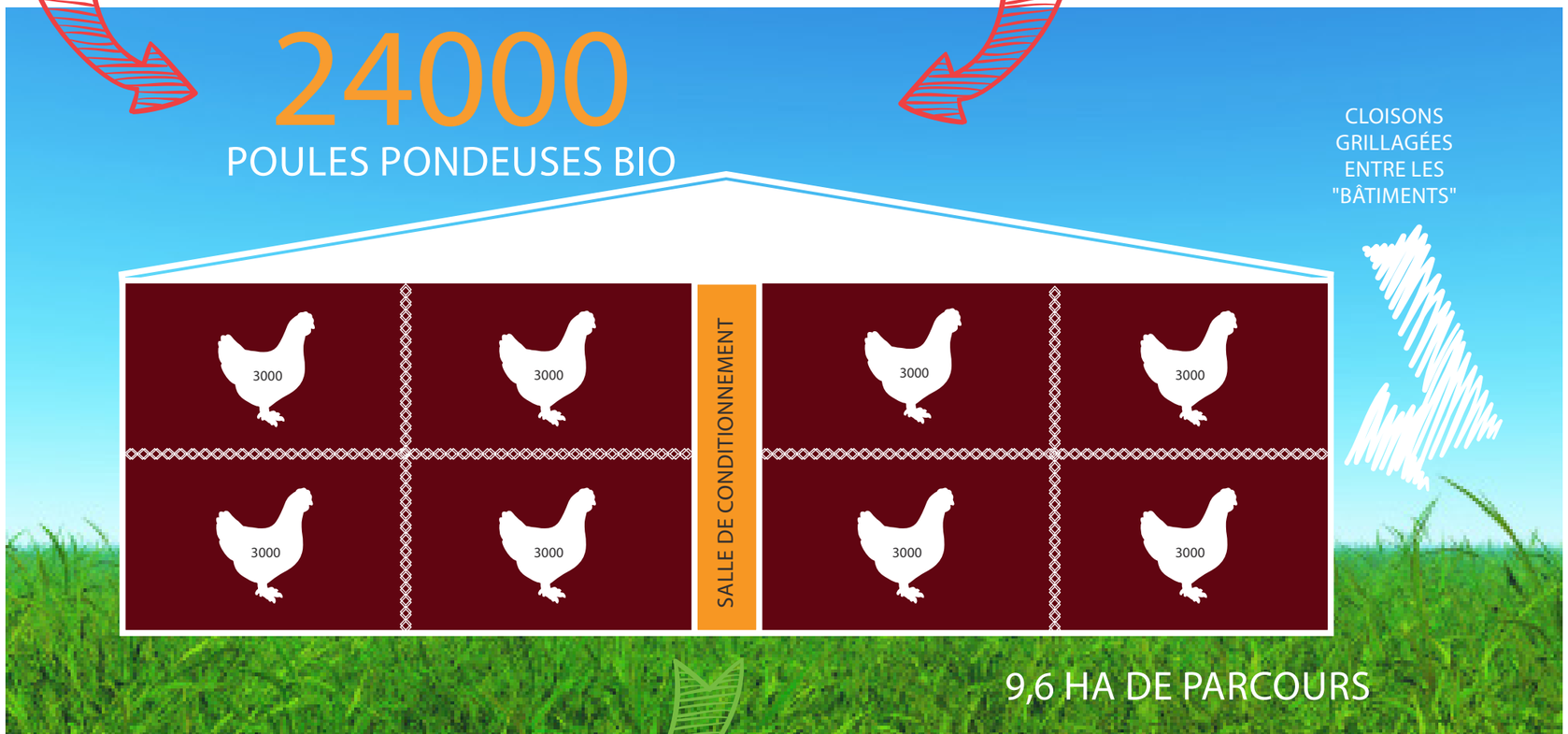

L'ALIMENTATION

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

20%

de l'alimentation doit être issue de la ferme, ou à défaut, produit dans la même région administrative..

CE QUI NOUS QUESTIONNE ?

- QUELLE GARANTIE ET QUELLE TRAÇABILITÉ SUR L'ALIMENTATION IMPORTÉE (SOIT LES 80% RESTANT) ?

MAIS QUE FAIT LA RÉPRESSION DES FRAUDES ?

PAR EXEMPLE, un projet passé en CDOA en Ille-et-Vilaine estimait des rendements de 50 qtx/ha quand les rendements moyens locaux sont de 35qtx/ha.

- QUELLE CRÉDIBILITÉ AGRONOMIQUE APPORTER À CE PROJET?

C'est quoi ce projet exactement ?

Le réseau des producteurs bio de Bretagne se réjouit de l'intérêt que peuvent porter les opérateurs conventionnels aux filières biologiques. Le souhait de ces nouveaux acteurs sur le marché de développer un approvisionnement en œufs biologiques est révélateur de l'importance qu'ils accordent à cette filière. En effet, l'agriculture biologique permet d'apporter de nombreuses réponses aux attentes des consommateurs en termes de bien-être animal, de dimension des élevages, des enjeux environnementaux et de l'implication des producteurs dans les projets de filière.

Cependant, en tant que structure de développement et d'accompagnement des producteurs dans leurs projets d'installation et de conversion à l'agriculture biologique, le réseau GAB-FRAB de Bretagne voit de nombreuses limites aux nouveaux projets développés en production d'œuf. En effet, certains industriels appliquent les mêmes modalités de production en bio que les modalités qu'ils utilisent historiquement en conventionnel. C'est pourquoi le réseau intervient et détaille l'incohérence de ce type d'élevages conçus sur les standards du conventionnel.

Le réseau FNAB exprime la même vigilance face à des projets qui voient le jour dans ce contexte du changement d'échelle de la bio, et qui entrent en contradiction avec les principes de la bio, qui ont fait son succès jusqu'à ce jour.

LA PLACE DES PRODUCTEURS?
AUTONOMIE

financière et décisionnelle, bien-être au travail, accord avec les principes de la bio

CE QUI NOUS QUESTIONNE ?

- LES PRODUCTEURS SONT-ILS VRAIMENT MAÎTRES DE CE TYPE DE PROJETS ?
- QUID DU RISQUE DE REPRODUIRE LES ERREURS DU CONVENTIONNEL ?

LES EFFLUENTS

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

LES EFFLUENTS d'élevage bio doivent être épandus sur des terres bio

CE QUI NOUS QUESTIONNE ?

- QUELLE TRAÇABILITÉ DU DEVENIR DES EFFLUENTS? QUELLE CONTRÔLABILITÉ ?
- NOUS, PRODUCTEURS BIO, DEVONS-NOUS ACCEPTER LES PLANS D'ÉPANDAGE EN PROVENANCE DE CES ÉLEVAGES ?

COHÉRENCE

DE L'UTILISATION DU PARCOURS DE PRÈS DE 10 HECTARES ?

Quelle utilisation réelle du parcours par les poules sur des surfaces éloignées des trappes de sortie du bâtiment ?

- RISQUE DE FUITE D'AZOTE

MAIS QUE FAIT LE PRÉFET ?

L'IMAGE DE LA BIO ?

A l'heure où l'œuf cage diminue, car il ne correspond plus aux attentes des consommateurs, la grande distribution se tourne vers les élevages alternatifs. Cependant, un œuf bio issu de ce type d'élevage ne correspond pas non plus aux attentes du consommateur.

L'œuf bio cristallise l'image de toutes les productions bio auprès du consommateur. Si l'image de cette production s'érode, cela impactera toutes les autres productions bio.

CE QUI NOUS QUESTIONNE ?

- QUAND LE CONSOMMATEUR VEUT DU PLEIN AIR ET DES ÉLEVAGES À TAILLE HUMAINE, LA GMS EST-ELLE PRÊTE À ASSUMER DE VENDRE DE L'ŒUF BIO INDUSTRIEL ?

COMMENT VONT RÉAGIR LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS?

CE QUE LE RÉSEAU FNAB PROPOSE

SOUTENIR LES NOUVEAUX OPÉRATEURS DE LA BIO, DÉFENDRE LES VALEURS DE LA BIO

En réaction au développement de projets 18 000 et 24 000 poules pondeuses qui éclosent dans de nombreuses régions, le réseau FNAB développe une approche sensiblement différente et propose une autre vision de développement de la filière œuf bio. Voici par exemple un projet alternatif produisant la même quantité d'œuf, mais en mettant les producteurs au centre du projet.

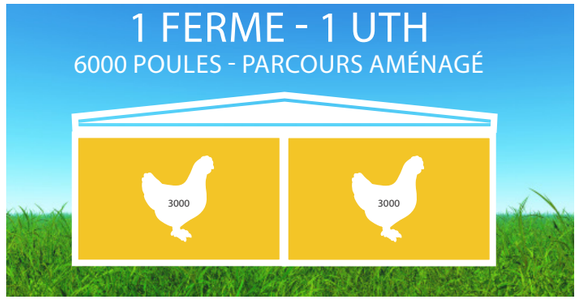

32 HA À 35 QTX/HA DE CÉRÉALES POUR PRODUIRE SUR LA FERME 40 % DE L'ALIMENTATION

32 HA

COMMERCIALISATION MIXTE CIRCUITS COURTS ET EN CIRCUIT LONG

64 HA À 35 QTX/HA DE CÉRÉALES POUR PRODUIRE SUR LA FERME 40 % DE L'ALIMENTATION

64 HA

COMMERCIALISATION EN CIRCUIT LONG

16 HA À 35 QTX/HA POUR PRODUIRE SUR LA FERME 40% DE L'ALIMENTATION

16 HA À 35 QTX/HA POUR PRODUIRE SUR LA FERME 40% DE L'ALIMENTATION

COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

AU TOTAL

4 FERMES - 5 UTH

COMMERCIALISATION DIVERSIFIÉE

24000

POULES PONDEUSES BIO

NOTRE SOLUTION ? PLUSIEURS PROJETS COHÉRENTS QUI PERMETTENT DE :

- Respecter les principes de la bio
- Respecter l'environnement
- Préserver l'autonomie décisionnelle des producteurs
- Créer de l'emploi sur les fermes
- Garantir un revenu au producteur
- Garantir des élevages à taille humaine
- Répondre à la demande des consommateurs, en termes de valeurs et de qualité
- Ne pas déséquilibrer les élevages en place
- Ne pas être moins disant que le cahier des charges Label Rouge

Le réseau des producteurs biologiques est prêt à accueillir et accompagner les nouveaux acteurs de la filière à condition que chacun s'engage à respecter les producteurs, les consommateurs, les fondements de la bio et la pérennité de nos filières. Dans le cas contraire, les réseau s'associera aux associations de consommateurs et aux associations environnementalistes pour empêcher toutes dérives qui dénatureraient la bio que nous construisons collectivement depuis plus de 20 ans.

L'OEIL MILITANT

« La bio s'est fait voler dans les plumes »

Jean-Marc Restif
Éleveur laitier à Domagné (35)

Référent CDOA à Agrobio 35

« La CDOA 35 du 1er février dernier a de nouveau aborder le projet industriel Sanders, dossier qui avait été ajourné lors de la commission du 23 novembre 2017 (voir article dans le Symbiose janvier 2018).

« Comme évoqué précédemment dans ce dossier, il s'agit d'un projet industriel de 24000 poules pondeuses, sur 10 ha de parcours en bio, le reste de la ferme (85 ha) est exploité en conventionnel ; avec en complément la création d'un atelier de 150 taurillons. Lors de la présentation du projet par l'ADASEA, une évolution est néanmoins à noter : 36 ha sur les 85 passeraient en bio, « pas un de plus ! » Ces 36 ha correspondent à 20% des besoins alimentaires des poules, pour le lien au sol, pour un rendement estimé de 180 tonnes de céréales.

Et là, « le carnage a commencé »

« Par « carnage », j'entends les arguments utilisés par les différentes parties pour faire valoir ce projet. Et ce, malgré les mises en garde d'Agrobio 35, en particulier sur l'article 12 de la réglementation qui stipule :

- 3000 poules par bâtiment max, alors que dans le cas présent on a bien un seul bâtiment.
- le non respect de la directive nitrates de 170 U d'azote/ha (4m² par poule nécessaire pour respecter les 170 u d'azote/ha, avec un bâtiment perdu au milieu de 10 ha, 30 à 50 m autour du bâtiment au mieux, seront utilisés par les poules).

« Dans ce projet, la bio se retrouve moins-disante que le Label Rouge, qui limite les élevages à 6000 poules par bâtiment et un maximum de 2 bâtiments par ferme. Pour nous, un bâtiment de 4000 m² est un projet industriel ! Ce projet, c'est de l'intégration pure et simple, les producteurs ne discutent rien, ils sont juste libres de signer en bas du contrat.

« Pour Sanders, un bâtiment séparé en 8 parts égales, est égal 8 bâtiments. Pour la CDOA ce n'est pas de l'enfumage, la réglementation le permet, point ! En effet, le guide de lecture, qui de plus, est revisable tous les 3 mois, permet cette interprétation. Bonjour le risque que l'on fait prendre aux jeunes !

« Là encore, on semble penser que, malgré la concentration animale, le microbisme s'arrêterait au bord des cloisons grillagées ?

« Tout dans ce projet concoure à la perte de crédibilité de la bio et donc à la perte de confiance des consommateurs.

La bio et les bouts de tuyaux

« D'un point de vue agronomique, une des bases de la bio, c'est la rotation. Dans le cas présent, 36 ha en bio avec des céréales tous les ans sur cette surface, normalement, c'est de la monoculture. Eh bien, dans le cas présent, pas vraiment. Une interculture de 2 mois, et hop! ça n'est plus de la monoculture.

« Et les 50 qx de moyenne tous les ans sur 36 ha, pas un peu optimiste ? bien sûr que non ! On peut aussi entendre parmi les défenseurs du projet « que les agriculteurs conventionnels ont fait tellement d'efforts que c'est presque du bio ! »

« Et le meilleur, pour la fin, un intervenant a demandé si on ne pourrait pas faire 2 ou 4 bâtiments bien distincts ; un autre a alors rétorqué « un seul bâtiment, c'est moins cher, et puis çà fait moins long de tuyau d'eau. »

« Quand la bio se réduit à un bout de tuyau !!! Édiffiant !

« Ce qui est violent, terrible, ici, c'est que des agriculteurs non bio décident pour les bios ce que sera la bio. Ils exploitent les limites du cahier des charges (ou du guide de lecture) sans vergogne.

« Ce qui est cynique, c'est de soutenir un intégrateur, Sanders, ou d'autres, ayant une vision étriquée de la bio qui se résume à : la bio ? juste un marché à prendre !

« Ce qui est dramatique, c'est qu'il s'agit moins ici d'installer 2 jeunes, que d'avoir un superbe exemple « Que la bio et le conventionnel, c'est quasi-pareil ».

« Par leur vote favorable, la majorité des membres de la CDOA ont assis leur gros derrière sur la bio. A nous de réagir, pour ne pas laisser faire, en silence. »